



Porter plainte contre bmw

Par **thias**, le **11/10/2010** à **13:21**

Bonjour,

voici la situation:

Une mini cooper, garée derrière mon véhicule, a pris feu sans raison (selon expert); la police arrivée rapidement sur les lieux a fait un constat. Ma voiture étant une renault super 5 de 1986, mon assurance décide de ne pas la réparer.

Etant donné que le conducteur de la mini n'a pas été mis en cause, puis-je porter plainte contre le constructeur (BMW), ou l'assurance adverse, en vue d'obtenir des dommages et intérêts , afin de pouvoir faire réparer ma voiture? ou est-ce irréaliste d'espérer quoi que ce soit?..

(J'ai des photos montrant l'état très correct de ma voiture avant l'incident et une video des voitures en flamme.)

D'avance